

La vague mandrénne

juin 2021

N°2

Chères Mandréennes, chers Mandréens,

Plus d'un an déjà depuis les dernières élections municipales ! Nous avons le plaisir de vous présenter ce deuxième numéro du bulletin d'information municipal de l'association citoyenne « La Vague mandrénne » qui fait le point sur nos actions et propositions pour préparer l'avenir.

Ainsi, les élus de l'association ont participé aux sept conseils municipaux pour défendre la vision et les propositions pour une presqu'île plus démocratique, plus verte, moins bétonnée, plus conviviale, plus dynamique et plus apaisée. Un grand nombre d'entre vous ont partagé cette vision lors des élections municipales de mars 2020.

Sécurité, santé, aménagement, environnement mais aussi logements et finances locales : nous avons fait des propositions d'orientation de l'action municipale lors de nos prises de paroles en conseil, dans les commissions municipales et chaque mois dans Le Mandréen.

Nous avons voté favorablement les propositions qui nous semblaient aller dans le bon sens. Mais, malheureusement, nous avons été très peu écoutés et jamais entendus par le Maire, car persuadé de détenir La Vérité, il refuse toute discussion sur les décisions municipales avec les élus qui ne sont pas de sa liste, choisissant la confrontation par le dénigrement à toute démarche constructive.

Nous le regrettons. Nous restons persuadés que c'est en débattant des idées, acceptant nos différences, que nous construirons l'avenir de la Presqu'île de Saint Mandrier. C'est en associant les Mandréennes et Mandréens aux décisions importantes que nous relèverons les défis amplifiés par la crise sanitaire : protéger notre santé et notre cadre de vie tout en offrant un avenir aux générations futures.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce deuxième bulletin et un bel été sous le chant des cigales. Vous pouvez suivre nos actualités, échanger et nous soutenir sur notre site internet www.lavague.info



Les élus de la Vague Mandrénne :

Pierre Calmet, plongeur et bénévole SNSM
Denis Clave, ingénieur à la retraite
Philippe Dézéraud, Commissaire de la Marine (ER) et consultant
Jean-Ronan Le Pen, journaliste
Nolwenn Montagny, diplômée d'architecture

Pour plus d'informations et adhérer à l'association

🌐 Notre site internet : <http://lavague.info>

✉ Pour nous contacter : contact@lavague.info

📘 Facebook : [lavaguemandrénne](https://www.facebook.com/lavaguemandrénne)



Nos principales positions sur l'action municipale

Les immeubles poussent plus vite que les arbres sur la Presqu'île

La construction « Les terrasses du Port » à Port Pin Rolland, débutée dès les dernières élections municipales (hasard de calendrier ?), se termine. Nous avons dénoncé lors de la campagne municipale les projets immobiliers archaïques soutenus par la municipalité. Les taux de résidences secondaires, 50%, et de logements vides prouvent à l'évidence que la solution aux difficultés des mandréens à

se loger sur la Presqu'île nécessite de changer de politique.

Avec des prix de vente atteignant 5 000 euros/m², ces derniers logements ne seront pas accessibles aux primo-accédants, mais rempliront les poches des promoteurs immobiliers avec la bénédiction de la municipalité.



Un autre projet démesuré à Pin Rolland : « Le Parc de la presqu'île », 257 logements et 374 stationnements, devrait voir le jour. La publicité du promoteur est claire : ce projet va détruire 15 000 m² d'espace naturel, dans un corridor écologique, remplacés par du béton.

Puis ce seront encore dix villas au Pin Rolland sans logements sociaux, dans les vallons de Cavalas et de la Coudoulière,...

Les augmentations inévitables du nombre de véhicules et de résidents aggraveront les difficultés

de déplacements, de gestion des déchets, du réseau sanitaire de notre Presqu'île dont les accès et surfaces ne sont, eux, pas extensibles...

Pourtant, cette municipalité multiplie les permis de construire, artificialisant ce qui reste d'espaces naturels et agricoles, au détriment de notre cadre de vie et celui des générations futures. Nous sommes pour l'arrêt de ces nouveaux projets immobiliers démesurés et le réaménagement du parc de logements !

Des doutes sur la légalité et le budget du projet de réhabilitation de l'ancienne propriété Fliche-Bergis

La réhabilitation de la propriété Fliche avec l'installation du Conservatoire de musique faisait partie du programme électoral de La Vague Mandréenne. Nous restons favorables à un projet respectant strictement la loi et dans une enveloppe raisonnable pour le budget de la commune.

Mme Montagny, élue de la Vague Mandréenne et architecte, a proposé de participer aux réunions de travail avec le futur maître d'œuvre pour apporter son expertise, offre refusée par Monsieur le Maire.

Heureusement, le site de cette propriété a été protégé par la loi « littoral » des projets d'urbanisation successifs et excessifs de la commune qui a été condamnée par 8 fois, y compris par le Conseil d'Etat. Il faut donc que la commune propose un projet

conforme à la réglementation afin d'éviter des recours devant le tribunal administratif qui retarderaient sa réalisation. Ce projet est attendu par les Mandréens avec impatience.

La dérive du coût du projet nous inquiète, le montant total du projet de réhabilitation est passé de 3,3 millions d'euros en avril 2018, puis à 4,7 en décembre 2019 pour atteindre 5,2 millions en décembre 2020, soit une augmentation de plus de 57%, sans qu'aucune explication ne nous soit donnée.

Le risque financier pour la partie qui restera à charge de la commune est tout aussi inquiétant puisque les participations de l'état, du département et de la région n'ont pas été divulguées par le Maire à ce jour.

Pour toutes ces raisons nous avons pris nos responsabilités en nous abstenant lors du vote sur cette énième version du projet.

Nous demandons la tenue d'une réunion publique afin que les Mandréennes et Mandréens soient informés en toute transparence et puissent en débattre.



Sécurité : la stratégie « tout vidéosurveillance » est-elle vraiment efficace ?

Alors que le thème de la sécurité est pour beaucoup de français et français une préoccupation majeure, nous pensons qu'il mérite mieux qu'une hystérisation du débat à chaque fait divers. Sur notre Presqu'île, nous nous opposons à la stratégie du tout vidéosurveillance, qui représente un investissement de 285 000 euros, soit plus de 7% du budget d'investissement de la commune.

Notre interrogation sur la place accordée à la vidéoprotection pour assurer la sécurité sur notre presqu'île et la question de son efficacité par rapport au montant important dans le budget de la commune est partagée par de nombreux Mandréens ainsi que la cour des comptes. Celle-ci conclut dans un rapport récent que la vidéoprotection est un dispositif coûteux, avec une efficacité insuffisamment mesurée dans un contexte de vide juridique persistant.

ils expriment leur exaspération devant la persistance, par exemple, de « rodéos motorisés », source d'insécurité routière et une nuisance insupportable.

Lors de la campagne municipale, monsieur le Maire déclarait qu'une nette diminution de la délinquance aurait été obtenue, notamment, par la création de deux postes supplémentaires de policiers municipaux et l'installation de la vidéoprotection. Il y a visiblement une distorsion entre ses affirmations et la réalité, sinon comment expliquer sa volonté de renforcer le système de surveillance en y consacrant un budget conséquent. Certes, la surveillance par caméras, peut avoir un effet dissuasif et trouver une utilité pour la conduite des enquêtes judiciaires, cependant c'est un outil de sécurité passive, sauf à disposer d'une « brigade d'intervention H24 » que la commune n'a toujours pas et que ce budget de 285 000 euros pourrait financer.

Cette question mérite au moins un débat avec des spécialistes. Nous avons donc proposé que Saint-Mandrier se dote d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). C'est un outil de coopération en matière de prévention et de traitement de la délinquance prévu par la loi, à la disposition des municipalités. Présidée par le Maire, il comprend des élus, des représentants de l'État et de la Justice et des professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance. Ce CLSPD constitue un cadre de concertation afin de définir les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Alors qu'il nous accusait de proposer un énième comité Théodule, le maire a bien dû annoncer, obligé par la loi, la création de ce CLSPD dont on attend encore la mise en place effective.



En effet, Saint-Mandrier sur mer est sans doute une presqu'île de charme mais malheureusement cela ne la préserve pas des actes de délinquance, de malveillance et des incivilités. Des Mandréens sont régulièrement victimes d'agressions, d'actes de violence ou de cambriolages. Sur les réseaux sociaux

Nos propositions pour préparer l'avenir

Faire de la santé une priorité

La population de Saint Mandrier vieillit. Aujourd'hui 37% des habitants de la Presqu'île ont plus de 60 ans alors qu'il n'était que 27% en 2007. Ces deux dernières années, deux des médecins de Saint Mandrier ont bénéficié de leur retraite et 5 d'entre eux, sur les 6 en activité, ont plus de 55 ans. En l'absence de remplaçants, le nombre de médecins risque donc de diminuer fortement à très court terme. La crise sanitaire actuelle montre bien l'importance d'une médecine de proximité, tant pour le suivi au quotidien des résidentes

et résidents, sans même évoquer les « passagers » estivaux, que pour les situations d'urgence, comme la vaccination en cours.

Nous n'acceptons pas la disparition d'une médecine de proximité et que Saint Mandrier devienne un désert médical. Aussi, nous réitérons notre projet d'acquisition et d'aménagement d'une infrastructure accueillant une maison de santé en concertation avec toutes les parties concernées afin de permettre à de jeunes médecins et à d'autres professionnels de santé de répondre à cet impératif de société.

Des légumes et des fruits locaux et sains pour nos enfants

Il est heureux que des mandréens se soient opposés aux projets de complexe immobilier sur le site de l'Hermitage dans les années 90 et permis au Conservatoire du Littoral de racheter et conserver ce site exceptionnel pour une petite production agricole et viticole. La crise sanitaire a montré l'importance de préserver les terres agricoles pour développer l'offre de produits locaux.

Comme plusieurs communes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Mouans-Sartoux ou Gardanne, nous réitérons notre demande de reclassement en



surface agricole pour une remise en production, des 3 hectares des serres de monsieur Garrone, aujourd'hui classées en réserve foncière pour de futurs projets immobiliers inutiles au Pin Rolland. La création d'une régie municipale agricole permettrait de couvrir les besoins en légumes et fruits frais locaux pour la restauration collective.

Proposez vos projets d'avenir dans le cadre du budget participatif

Mesure phare du programme municipal porté par la vague mandréenne, nous sommes convaincus que la participation citoyenne est un levier majeur pour rétablir la confiance entre les habitants et les élus. Il faut croire que nous avons un peu convaincu la majorité, qui, loin de proposer une nouvelle manière de gérer la commune en s'appuyant sur la participation des habitants, propose cette année un des outils de cette participation:

le budget participatif. Nous vous invitons à participer en nombre et proposer les projets d'avenir que vous souhaiteriez voir se concrétiser sur la Presqu'île sur <https://budgetparticipatif.ville-saintmandrier.fr>

Espérons que c'est une première étape vers une plus grande prise en compte des attentes des habitantes dans l'action municipale.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les prochaines élections régionales et départementales sont prévues les 20 et 27 juin 2021.

Les élections départementales permettent d'élire deux conseillers départementaux par canton. La commune de Saint-Mandrier est dans le canton 17 La Seyne-sur-Mer-2.

En moyenne, plus de la moitié du budget de fonctionnement du Département concerne l'action sociale avec les aides à l'enfance, aux personnes handicapées, aux personnes âgées et les prestations légales d'aide sociale (RSA). Le département assure la construction et la gestion des collèges, la gestion de la voirie départementale, le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) et finance des actions culturelles, sportives... La région assure la gestion des lycées, la formation professionnelle, l'aménagement du territoire et l'environnement avec la gestion des déchets, des parcs naturels régionaux, du développement rural et urbain, le plan régional pour la qualité de l'air... La région a la charge du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le développement économique et la gestion des programmes européens.

Conseillers départementaux et régionaux sont donc des acteurs importants qui peuvent relayer les projets municipaux pour trouver les moyens financiers nécessaires à leur réalisation : Les 20 et 27 juin 2021, allez voter, c'est important !